



Demande de Nationalité française par rapport à ma situation

Par **Medmartin**, le **08/05/2016** à **21:27**

Bonjour, rnrnMa question concerne ma situation de nationalité qui est compliquée à mon avis. rnrnMes parents sont français de nos jours, dont ma mère j'étais depuis ma minorité mais ne m'a point déclaré à cette époque car je n'habitais pas la France et elle s'est mariée avec mon père par la suite, ce dernier a déposé sa demande pendant ma minorité mais je résidais toujours à l'étranger, dans leur résidence à l'étranger, et mon père a été naturalisé à mes 18 ans et j'ai pas bénéficié de l'effet collectif malgré que j'étais mineur lors de la demande, mes jeunes sœurs nées et résidentes en France ont bénéficié, en plus j'arrivais pas à avoir un passeport de mon pays de naissance car l'autorité me dit que mon nom et le nom de ma mère ne figure pas dans le fichier central du pays et dans le code de citoyenneté c'est interdit, j'ai marché fatigué pendant 2 ans et j'ai même perdu une bourse par leur faute, donc par la fin j'ai apporté quelque retouche à mon nom et celui de ma mère pour avoir un passeport un visa d'entrer, mais c'était un refus, tant de recours mais cela ne rimait à rien puis je prétendre à la nationalité pour vivre enfin avec ma famille? suis majeur et à l'étranger actuellement SOS s'il vous plaît.

Par **amajuris**, le **08/05/2016** à **23:31**

bonjour, rneffectivement pour qu'un enfant mineur bénéficie de la naturalisation d'un de ses parents vivant en France, il y a des conditions à remplir indiquées ci-dessous: rnrn" L'enfant mineur devient français lorsque l'un de ses parents, avec qui il réside habituellement (ou alternativement), devient français et que son nom figure dans le décret de naturalisation ou la déclaration du parent. rnrnToutefois, la naturalisation peut être accordée à l'enfant mineur resté

étranger, alors que l'un de ses parents a acquis la nationalité française, s'il justifie avoir résidé en France avec son parent devenu français durant les 5 années qui précèdent le dépôt de la demande."rnrnsource:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068>rnrncomme vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française par filiation.rnrnsalutationsrnrnsalutations